

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 22 octobre 2019  
de 17h30 à 19h  
Salle du Conseil - 5<sup>ème</sup> étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription
- 2/ Etude des dossiers de dérogation à la durée
- 3/ Vote pour la nouvelle direction et direction adjointe de l'ED
- 4/ Attribution des prix de thèse de la fondation UCA

Le choix devra être opéré entre les candidats suivants **pour l'unique prix de la fondation UCA (thèses soutenues sur l'année civile 2018 uniquement)** :

CNU 01 : Mme BARDY Jennifer (lauréate prix ED-DESPEG 2017-2018), Mme JACOMINO Faustine (lauréate prix ED-DESPEG 2017-2018), Mme BAILE Alexandra et M. CHAPELLE Cédric

CNU 02 : Mme AUDA Elodie (lauréate prix ED-DESPEG 2017-2018) et Mme LEGRIS Emilie

Pas de proposition pour la section CNU 03

CNU 04 : Mme GIRAUD Laura

CNU 05 : Mme TOUMI Mira (lauréate prix ED-DESPEG 2017-2018)

CNU 06 : M. SITRUK Jonathan (lauréat prix ED-DESPEG 2017-2018)

5/ Vote sur le maintien du prix de thèse DESPEG sur budget propre (500 € par prix).

Le choix devrait être opéré entre les candidats suivants **pour le prix ED-DESPEG (1 prix par section CNU par lauréat pour les thèses soutenues entre le 01/10/2018 et le 30/09/2019)** :

CNU 01 : Mme BAILE Alexandra et M. CHAPELLE Cédric

CNU 02 : Mme LEGRIS Emilie et Mme RADILOFE Radianina

*Pour les sections suivantes le prix sera décerné à :*

CNU 03 : Mme SALINI Alicia

CNU 04 : Mme GIRAUD Laura

CNU 05 : M. ZAVOSH Ghahhar

CNU 06 : M. PASCAIL Hugo

6/ Questions diverses

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail **avant le mercredi 16/10/2019** auprès du secrétariat de l'école doctorale ([ed-despeg@unice.fr](mailto:ed-despeg@unice.fr)). En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir vous faire **représenter par un suppléant**.

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 22/10/2019**

Etaient présents : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre (visio), Madame BOLLAERT Helen (visio), Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Madame STEICHEN Pascale, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame

PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés : M. LATINA Mathias, Monsieur VALLAR Christian, Mme WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

La réunion commence à 17h30.

## **1/ Vote pour la nouvelle direction et direction adjointe de l'ED**

Mme Pascale STEICHEN, confirme son départ de la direction de l'ED en raison de ses fonctions de responsable des Etudes doctorales et post-doctorales d'Université Côte d'Azur. Un appel à candidature pour le poste de directeur/trice et de directeur/trice adjoint(e) avait été lancé auprès des membres de conseil de l'ED lors de la dernière réunion en date du 24 septembre 2019.

Il ressort que M. Olivier BRUNO se présente au poste de directeur tandis que M. Philippe LUPPI a déposé sa candidature en tant que directeur-adjoint. Leurs projets respectifs sont exposés aux membres du Conseil. Les axes principaux s'articulent autour d'une consolidation du travail déjà fourni par l'ancienne équipe, notamment quant à la transparence des démarches ainsi que sur le bouquet des formations doctorales offertes. L'objectif étant de dynamiser l'activité de l'école doctorale.

Le développement des sources de financement des doctorants sera également une priorité. Les appels à projets émanant notamment des EUR devront être diffusés largement.

A la demande des votants, un vote à bulletin secret est organisé.

***Electeurs présents : 14***

***Bulletin blanc : 1***

Le Professeur Olivier BRUNO obtient : **13 voix et 1 bulletin blanc**. Il est donc élu à la majorité des présents Directeur de l'Ecole doctorale.

M. Philippe LUPPI obtient : **13 voix et 1 bulletin blanc**. Il est donc élu à la majorité des présents Directeur-adjoint de l'Ecole doctorale.

## **2/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription**

Deux dossiers sont soumis à l'examen des membres du Conseil. Ils reçoivent tous les deux un avis favorable.

## **3/ Etude des dossiers de dérogation à la durée**

Quatre demandes pour une septième année de doctorat sont examinées. Une reçoit un avis favorable en raison de la présence de la fiche de désignation de jury de soutenance pour le 13 janvier 2020. Deux sont refusées en raison du faible avancement des travaux et de l'absence de calendrier de soutenance prévisible. Une autre est à préciser en raison de l'absence de comité de suivi de thèse (doctorant souffrant). Un nouveau collège doit être réuni afin d'apprécier l'avancement du candidat.

## **4/ Attribution des prix de thèse DESPEG et de la fondation UCA**

Pour rappel, les modalités du prix de thèse UCA sont les suivantes : un prix unique sera décerné pour toute l'école doctorale d'un montant de 1000 euros. La cérémonie des médailles UCA qui se tiendra le 10 décembre 2019 à Sophia Antipolis sera l'occasion de récompenser les lauréats.

La problématique tient aux critères de désignation du lauréat. Certains membres du Conseil arguent de la qualification des candidats au CNU, d'autres font valoir le critère humain, d'autres encore le caractère pluridisciplinaire et international du candidat désigné ; la cérémonie étant une vitrine en terme de communication.

En raison des avis divergents, il est demandé aux neuf candidats en lice de fournir avant le 15 novembre 2019 un CV avec publications afin d'examiner leur parcours après la thèse. Un vote électronique sera établi pour désigner le prix de la fondation UCA.

En ce qui concerne le prix DESPEG, il est acté que les six lauréats (un par section CNU) recevront cette année un chèque de 500 euros, soit un budget total de 3000 euros.

Seront récompensés le 11 décembre 2019 lors de la rentrée solennelle de l'école doctorale :

- M CHAPELLE Cédric pour la section 01
- Mme LEGRIS Emilie pour la section 02
- Mme SALINI Alicia pour la section 03
- Mme GIRAUD Laura pour la section 04
- M. ZAVOSH Ghahhar pour la section 05
- M. PASCAIL Hugo pour la section 06

### **5/ Questions diverses**

Dans le cadre de la Chaire Jean Monnet, une Clinique juridique en droit des personnes vulnérables sera créée. Il s'agira de faire travailler, sur la base du volontariat, des étudiants de Master 2 (essentiellement les étudiants issus du M2 Migrations Studies), sur des problématiques de droit des migrations. Pour cela, ils seront formés et encadrés par des enseignants-chercheurs mais aussi par un ou deux doctorants.

Mme MILLET-DEVALLE propose donc aux membres du Conseil d'acter les heures effectuées au sein de ce dispositif dans le cadre des formations doctorales. Elle reçoit l'aval du collège réuni. Afin d'établir le nombre d'heures d'équivalence, le conseil demande à Mme MILLET-DEVALLE de faire parvenir au secrétariat de l'ED une fiche de poste avec les missions effectivement réalisées par les doctorants.

La réunion se termine à 19h15.

Bien cordialement,

**Professeure Pascale STEICHEN**  
*Directrice de l'Ecole Doctorale  
DESPEG*

